



Communauté de Communes  
**CHAMPAGNE**  

---

**BOISCHAUTS**  

---

## Analyse du compte administratif 2019 du budget général

## Table des matières

Chapitre 1 - Préambule .....	3
Chapitre 2 - Résultats .....	3
21- Exercice 2019 : .....	3
22- Rattachements .....	3
23 – Restes à réaliser (RAR) .....	4
Chapitre 3 - Analyse de la section de fonctionnement .....	6
31- Situation par chapitre .....	6
32- Marge brute.....	7
33 – Transfert entres sections.....	7
34- Analyse du CA 2019 et comparaison avec le CA 2018 .....	7
34.1 – DRF - Charges à caractère général chapitre 011 .....	8
34.2 – DRF - Charges de personnel et frais assimilés chapitre 012.....	10
34.3 – DRF - Atténuations de produits chapitre 014.....	11
34.4 – DRF - Autres charges de la gestion courante chapitre 65 .....	11
34.5 – DRF - Charges financières chapitre 66.....	12
34.6 – DRF - Charges exceptionnelles chapitre 67 .....	12
34.7 – RRF - Atténuation de charges chapitre 013.....	13
34.8 – RRF - Produits des services du domaine et ventes divers .....	13
34.9 – RRF - Impôts et taxes.....	14
34.10 – RRF - Dotations, subventions et participations .....	15
34.11 – RRF - Autres produits de la gestion courante.....	16
34.12 – RRF - Produits exceptionnels .....	17
Chapitre 4 - Analyse de la section d'investissement .....	17
41- Situation par chapitre .....	18
41.1- DRI – Les subventions d'investissement chapitre 13 .....	18
41.2 – DRI - Emprunt et dettes assimilées chapitre 16 .....	18
41.3- DRI - Subvention d'investissement versées chapitre 204 .....	19
41.4- DRI Immobilisations incorporelles chapitre 20 .....	19
41.5 – DRI Immobilisations corporelles chapitre 21 .....	20
41.6 – DRI Immobilisations en cours chapitre 23.....	25
41.7 – RRI Dotations, fonds divers et réserves chapitre 10 .....	26
41.8 – RRI Subvention d'investissement chapitre 13 .....	26
41.9 – RRI Emprunt et dettes assimilées chapitre 16.....	27
Chapitre 5 – Conclusion générale .....	28
Chapitre 6 – Pistes de réflexions .....	29

## Chapitre 1 - Préambule

L'année 2019 s'inscrit comme la première année d'un fonctionnement stable de la collectivité car aucun transfert de charges n'a été opéré et aucun événement majeur n'est venu bouleverser les comptes.

## Chapitre 2 - Résultats

### 21- Exercice 2019 :

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES	
2019	FONCTIONNEMENT	(A)	5 288 147,51	(G)	5 290 207,14	2 059,63
	INVESTISSEMENT	(B)	1 085 813,44	(H)	919 043,85	-166 769,59
+						
REPORT EXERCICE 2018	FONCTIONNEMENT	(C)		(I)	530 651,11	530 651,11
	INVESTISSEMENT	(D)		(J)	981 385,61	981 385,61
=						
TOTAL		A+B+C+D	6 373 960,95	G+H+I+J	7 721 287,71	
RESTES A REALISER 2019	FONCTIONNEMENT	(E)		(K)		0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	561 994,59	(L)	132 001,46	
	TOTAL DES RAR	E+F	561 994,59	K+L	132 1,46	-429 993,13
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	5 288 147,51	G+I+K	5 820 858,25	
	INVESTISSEMENT	B+D+F	1 647 808,03	H+J+L	2 032 430,92	
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	6 935 955,54	G+H+I+J+K+L	7 853 289,17	
<b>917 333,63</b>						

Le tableau présenté montre pour l'année 2019, un excédent de fonctionnement de **2 059.63€** et un déficit d'investissement de **166 769.59€**.

Si l'on ajoute à ce résultat 2019 (investissement plus fonctionnement), les restes à réaliser 2019 (point 23 de l'analyse) ainsi que les reports des années antérieures, la somme **917 333.63€** est obtenue. Cette somme correspond à la disponibilité pour réaliser des projets en cours et futurs.

Nb : Les subventions n'ayant pas fait l'objet d'un arrêté d'attribution ne sont pas intégrées dans les RAR alors que certaines dépenses sont déjà inscrites.

### 22- Rattachements

Il est à noter qu'un travail de rattachement a été réalisé par les services de l'EPCI afin de rendre cet exercice 2019 le plus sincère possible, le tableau suivant récapitule ces rattachements par article.

Dépenses	
6042 - Achats de prestations de services	378,44 €
60612 - Energie électricité	538,82 €

60621 - Combustibles	1 560,00 €
60631 - Fourniture d'entretien	73,20 €
60632- Fourniture de petit équipement	328,08 €
60633 - Fourniture de voirie	720,00 €
6064- Fourniture administratives	8,15 €
6067- Fournitures scolaires	444,22 €
6068- Autres matières et fournitures	452,22 €
615221- Entretien et réparations bat pub	562,43 €
615228- Entretien réparation autres	943,63 €
61558 - Autres biens immobiliers	745,80 €
6456- Maintenance	258,00 €
6218- Autres personnels extérieurs	853,02 €
6231- Annonces et insertions	267,55 €
6247- Transports collectifs	797,00 €
6262- Frais de télécommunications	168,00 €
6288- Autres services extérieurs	250,80 €
6475- Médecine du travail	420,00 €
6558- Autres contributions obligatoires	42 101,38 €
66112- ICNE	1 048,57
	<b>52 919,31</b>

Recettes	
7478 - Autres organismes	126 193,02 €
7588- Autres produits divers	208,00 €
	<b>126 401,02 €</b>

Quelques articles attirent notre attention de par leurs montants :

- En dépenses, l'article 6558 correspond aux participations aux frais de scolarité des écoles d'Issoudun pour 41 000€ et Chateauroux pour 1 100€.
- En recettes, l'article 7478 correspond au montant qui reste à percevoir de la CAF et de la MSA. Cette situation est normale puisque le solde des subventions est versé après production du compte de résultat des structures.

## 23 – Restes à réaliser (RAR)

Comme chaque année un tableau des Restes à Réaliser (RAR) a été produit. Ces dépenses et recettes sont engagées donc directement intégrées dans le budget 2020.

RAR

Article	DEPENSES		
165	Dépôt et cautionnement reçus		450,00
202	Frais de réalisation doc urba		4 625,10
202	Opération 47 - PLUi ex CCCB		1 201,75
20422	Privé-Bâtiments et installations		1 603,40
2135	Installation générales		23 857,16
	<i>Cabinet médial Ambrault</i>	8604	
	<i>Berry relais</i>	6510,49	
	<i>Gymnase d'Ambrault</i>	2622,67	
	<i>Accessibilité Bibliothèque Vatan</i>	6120	

		<i>total</i>	23857,16
21568	Autres matériels incendie		439,08
21735	Installation générales MAD		271,41
2181	installation générale et agencement divers		1 020,00
2182	Matériel de transport		6 880,56
2183	Matériel de bureau et informatique		716,68
2184	Mobilier		1 133,94
2313	Construction		1 482,33
2313	Opération 20		3 490,29
2313	Opération 201901		126 658,88
2313	Opération 201902		5 000,00
2313	Opération 201903		80 657,15
2317	Construction MAD		302 506,86

**561 994,59**

RAR	RECETTES		
10122	FCTVA		22 501,66
1312	Subvention Région BERRY RELAIS		103 604,80
1331	DETR Accessibilité Bâtiments communautaires Vatan		5 895,00

**132 001,46**

Pour mémoire, les opérations 201901 et 201903 avaient fait l'objet d'APCP

201901 – Construction de deux bâtiments relais à Vatan

	Total TTC	2019	2020
APCP	1 045 123,00	150 000	895 123

Cette opération a été rendue éligible à la TVA par le conseil communautaire par sa délibération 2019-76, le montant de l'APCP devra donc être revu lors du vote du budget puisque prévu en 2019 en TTC. Un montant de 23 341.12€ a été liquidé sur les 150 000€ prévus, 132 094.88€ ont donc fait l'objet de RAR. Le reste sera à prévoir au budget 2020 après mise à jour du plan de financement suite à l'attribution des lots courant janvier 2020.

201903 – Création d'un accueil familial regroupé 2

	Total TTC	2019	2020
APCP	662 520,00	150 000	512 520

Un montant de 69 342.85€ a été liquidé sur les 150 000€ prévus, 108 798.63€ ont donc fait l'objet de RAR. Le reste sera à prévoir au budget 2020 après mise à jour du plan de financement.

201902 – Aménagement de la ZA des Noyers

N'avait pas été prévu budgétairement, il n'y donc pas eu de RAR. L'opération sera à prévoir au budget 2020. L'APD est en cours de finalisation suite à la proposition de modification du projet pour faire baisser les coûts.

## Chapitre 3 - Analyse de la section de fonctionnement

### 31- Situation par chapitre

Afin de disposer d'une bonne vision du résultat, il est important de scinder ce qui est de l'opération réelle et ce qui de l'opération d'ordre. Le tableau suivant permet cette vision.

		MANDATE	RATTACHEMENT	TOTAL
DEPENSES REELLES	011	1 144 479,06 €	8 496,34 €	1 152 975,40 €
	012	1 954 551,09 €	1 273,02 €	1 955 824,11 €
	014	1 322 834,79 €		1 322 834,79 €
	65	388 663,13 €	42 101,38 €	430 764,51 €
	66	20 863,97 €	1 048,57 €	21 912,54 €
	67	3 677,89 €		3 677,89 €
		<b>4 835 069,93 €</b>	<b>52 919,31 €</b>	<b>4 887 989,24 €</b>

DEPENSES D'ORDRES	042	400 158,27 €	0,00 €	400 158,27 €
		<b>400 158,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400 158,27 €</b>

DEPENSES TOTALES		<b>5 235 228,20 €</b>	<b>52 919,31 €</b>	<b>5 288 147,51 €</b>
------------------	--	-----------------------	--------------------	-----------------------

		MANDATE	RATTACHEMENT	TOTAL
RECETTES REELLES	013	52 667,70 €		52 667,70 €
	70	440 625,77 €		440 625,77 €
	73	3 370 544,61 €		3 370 544,61 €
	74	1 000 802,87 €	126 193,02 €	1 135 219,04 €
	75	192 282,00 €	208,00 €	192 490,00 €
	77	44 469,02 €		44 469,02 €
		<b>5 101 391,97 €</b>	<b>126 401,02 €</b>	<b>5 227 792,99 €</b>

RECETTES D'ORDRES	042	62 414,15 €	0,00 €	62 414,15 €
		<b>62 414,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 414,15 €</b>

RECETTES TOTALES		<b>5 163 806,12 €</b>	<b>126 401,02 €</b>	<b>5 290 207,14 €</b>
------------------	--	-----------------------	---------------------	-----------------------

### 32- Marge brute

Le tableau précédent permet d'obtenir deux éléments importants :

- Si nous réalisons le calcul suivant : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement, nous obtenons un indicateur très important qui s'appelle la marge brute : **339 803.75€**. Celle-ci correspond à la somme qui est disponible pour rembourser le capital annuel des emprunts et réaliser des projets.

### 33 – Transfert entre sections

Le tableau précédent permet également de faire apparaître les opérations de transfert entre sections (O42 - amortissements) qui permettent :

- de transférer automatiquement des fonds de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de prévoir le remplacement des investissements
- de transférer automatiquement des fonds de la section investissement vers la section de fonctionnement correspondant aux amortissements des subventions reçues au titre de ces investissements.

Si nous faisons la balance entre les différents transferts, c'est 400 158.27€ (dépenses) - 62 414.15€ (recettes) soit **337 744.12€** qui ont été transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ce qui explique la différence entre le résultat de la section de fonctionnement de **2 059.63€** qui prend en compte cette dépense qui n'en est pas réellement une et la marge brute de **339 803.75€** qui correspond au résultat réel avant remboursement du capital de l'emprunt

### 34- Analyse du CA 2019 et comparaison avec le CA 2018

Le travail réalisé sur cette partie de l'étude consiste à expliquer les différentes fluctuations en occultant toute la partie liée aux opérations d'ordre

#### Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Chapitre année 2018	Liquidé (ordonnancé) 2018	Liquidé (ordonnancé) 2019	Comparaison
011-Charges à caractère général	1 581 838,81 €	1 152 975,40 €	-428 863,41 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 807 265,72 €	1 955 824,11 €	148 558,39 €
014-Atténuations de produits	1 281 825,68 €	1 322 834,79 €	41 009,11 €
65-Autres charges de gestion courante	363 528,42 €	430 764,51 €	67 236,09 €
66-Charges financières	24 580,31 €	21 912,54 €	-2 667,77 €
67-Charges exceptionnelles	8 408,36 €	3 677,89 €	-4 730,47 €
	5 067 447,30 €	4 887 989,24 €	-179 458,06 €

#### Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Chapitre 2018	Liquidé (ordonnancé) 2018	Liquidé (ordonnancé) 2019	Comparaison
013-Atténuations de charges	65 856,67 €	52 667,70 €	-13 188,97 €
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	444 282,24 €	440 625,77 €	-3 656,47 €
73-Impôts et taxes	3 193 533,74 €	3 370 544,61 €	177 010,87 €
74-Dotations, subventions et participations	1 119 543,61 €	1 126 995,89 €	7 452,28 €
75-Autres produits de gestion courante	124 926,24 €	192 490,00 €	67 563,76 €
77-Produits exceptionnels	4 222,61 €	44 469,02 €	40 246,41 €
	4 952 365,11 €	5 227 792,99 €	275 427,88 €

Concernant la comparaison entre 2018 et 2019 nous constatons une baisse de la dépense de 179 458€ et une recette supplémentaire de 275 428€ soit 454 886€ de résultat supplémentaire. Il convient de ne pas prendre cet élément pour acquis car vous trouverez dans l'analyse un point très important au compte **615231** qui retraite ce résultat en y ôtant environ 348 762€ (voirie de 2016).

Pour la partie dépenses :

- Une baisse de la dépense sur le chapitre 011, essentiellement due au traitement annuel de la voirie
- Une augmentation du chapitre 012, en partie expliquée par le transfert de nouveaux services, d'augmentation de temps de travail, la réforme des EJE et l'augmentation mécanique de la masse salariale.

Pour la partie recettes :

- Une augmentation concernant les impôts et taxes (chapitre 73), essentiellement due à la production des nouveaux parcs éoliens
- Une augmentation des autres produits de la gestion courante (chapitre 75), qui résulte en partie d'une erreur d'imputation en 2018 sur le compte 7083.
- Une augmentation des produits exceptionnels (chapitre 77), liée à la vente de la SOBTP et de la bascule. Il sera important de retraiter cette donnée dans le cadre de la marge brute compte tenu de son caractère exceptionnel.

Une analyse plus fine de la section de fonctionnement vous est proposée dans les rubriques suivantes.

### 34.1 – DRF - Charges à caractère général chapitre 011

Article	Liquidé (ordonncé) 2018	Article	Liquidé (ordonncé) 2019	Comparaison
6042-Achats prestations de services (autres que terrain)	73 102,98 €	6042-Achats prestations de services (autres que terrain)	171 439,52 €	98 336,54 €
60611-Eau et assainissement	16 335,33 €	60611-Eau et assainissement	18 618,10 €	2 282,77 €
60612-Énergie - Électricité	79 910,47 €	60612-Énergie - Électricité	87 512,05 €	7 601,58 €
60621-Combustibles	84 693,18 €	60621-Combustibles	94 217,25 €	9 524,07 €
60622-Carburants	1 117,37 €	60622-Carburants	1 085,65 €	-31,72 €
60623-Alimentation	30 848,31 €	60623-Alimentation	29 135,39 €	-1 712,92 €
60624-Produits de traitement	6 199,54 €	60624-Produits de traitement	6 384,60 €	185,06 €
60628-Autres fournitures non stockées	1 083,99 €	60628-Autres fournitures non stockées	1 206,28 €	122,29 €
60631-Fournitures d'entretien	18 649,99 €	60631-Fournitures d'entretien	23 746,58 €	5 096,59 €
60632-Fournitures de petit équipement	8 254,81 €	60632-Fournitures de petit équipement	10 215,63 €	1 960,82 €
60633-Fournitures de voirie	1 403,55 €	60633-Fournitures de voirie	1 865,83 €	462,28 €
60636-Vêtements de travail	1 992,77 €	60636-Vêtements de travail	479,53 €	-1 513,24 €
6064-Fournitures administratives	9 770,32 €	6064-Fournitures administratives	10 741,88 €	971,56 €
6065-Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et méd	4 134,58 €	6065-Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et méd	3 632,89 €	-501,69 €
6067-Fournitures scolaires	39 830,20 €	6067-Fournitures scolaires	36 396,01 €	-3 434,19 €
6068-Autres matières et fournitures	13 983,19 €	6068-Autres matières et fournitures	8 456,48 €	-5 526,71 €
6078-Autres marchandises	2 651,85 €	6078-Autres marchandises	2 415,62 €	-236,23 €
6135-Locations mobilières	9 935,52 €	6135-Locations mobilières	3 627,36 €	-6 308,16 €
		61521-Terrains	18 939,37 €	18 939,37 €
615221-Entretien et réparations bâtiments publics	53 354,90 €	615221-Entretien et réparations bâtiments publics	12 325,42 €	-41 029,48 €
615228-Entretien et réparations autres bâtiments	5 070,57 €	615228-Entretien et réparations autres bâtiments	9 292,22 €	4 221,65 €
615231-Entretien et réparations voiries	829 779,16 €	615231-Entretien et réparations voiries	404 765,86 €	-425 013,30 €
615232-Entretien et réparations réseaux	2 218,92 €			-2 218,92 €
		61551-Matériel roulant	691,31 €	691,31 €
61558-Autres biens mobiliers	2 043,39 €	61558-Autres biens mobiliers	2 529,73 €	486,34 €



6156-Maintenance	28 932,49 €	6156-Maintenance	37 732,01 €	8 799,52 €
6161-Assurance multirisques	26 895,42 €	6161-Assurance multirisques	25 757,15 €	-1 138,27 €
6162-Assurance obligatoire dommage - construction	348,00 €			-348,00 €
		6168-Autres primes d'assurance	1 093,38 €	1 093,38 €
6182-Documentation générale et technique	1 429,03 €	6182-Documentation générale et technique	1 199,86 €	-229,17 €
6184-Versements à des organismes de formation	1 182,86 €	6184-Versements à des organismes de formation	7 605,55 €	6 422,69 €
6188-Autres frais divers	1 800,20 €			-1 800,20 €
6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs	434,85 €	6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs	949,96 €	515,11 €
		6226-Honoraires	3 000,00 €	3 000,00 €
		6227-Frais d'actes et de contentieux	15,00 €	15,00 €
6228-Divers	1 917,76 €	6228-Divers	1 718,40 €	-199,36 €
6231-Annonces et insertions	1 089,60 €	6231-Annonces et insertions	1 309,15 €	219,55 €
6232-Fêtes et cérémonies	2 460,62 €	6232-Fêtes et cérémonies	2 129,12 €	-331,50 €
6236-Catalogues et imprimés	3 217,20 €	6236-Catalogues et imprimés	3 129,06 €	-88,14 €
6237-Publications	950,00 €			-950,00 €
6238-Divers	9 886,20 €			-9 886,20 €
6247-Transports collectifs	18 091,50 €	6247-Transports collectifs	10 501,50 €	-7 590,00 €
6256-Missions	7 452,47 €	6256-Missions	8 865,00 €	1 412,53 €
		6257-Réceptions	192,00 €	192,00 €
6261-Frais d'affranchissement	3 270,31 €	6261-Frais d'affranchissement	3 009,42 €	-260,89 €
6262-Frais de télécommunications	22 654,26 €	6262-Frais de télécommunications	22 406,23 €	-248,03 €
627-Services bancaires et assimilés	4,16 €	627-Services bancaires et assimilés	341,22 €	337,06 €
6281-Concours divers (cotisations...)	10 005,51 €	6281-Concours divers (cotisations...)	14 850,34 €	4 844,83 €
6283-Frais de nettoyage des locaux	15 264,36 €	6283-Frais de nettoyage des locaux	18 683,74 €	3 419,38 €
62875-Aux communes membres du GFP	7 923,50 €			-7 923,50 €
62878-A d'autres organismes	91 619,12 €	62878-A d'autres organismes	44,70 €	-91 574,42 €
6288-Autres services extérieurs	437,50 €	6288-Autres services extérieurs	1 447,80 €	1 010,30 €
63512-Taxes foncières	28 207,00 €	63512-Taxes foncières	27 274,25 €	-932,75 €
	1 581 838,81 €		1 152 975,40 €	-428 863,41 €

Concernant les charges à caractère général, plusieurs éléments attirent l'attention.

- A la demande de la trésorerie, les écritures concernant la prestation de services des restaurations scolaires ne sont plus réalisées au 62878, mais au **6042**. Les deux articles s'annulent en grande partie. Le reste tient également à une modification d'écritures pour l'hébergement des voyages scolaires en provenance du compte 6247 (transport scolaire) ce qui explique de ce fait la baisse de cet article.
- La différence sur le compte **60631** est due en partie au transfert des équipements en 2019, il faudra cependant réaliser une étude sur le coût de cet article.
- La différence sur le compte **6135** est due à la fin des opérations de reconstruction du périscolaire de Vatan et à une régularisation des contrats photocopieurs.
- La différence sur le compte **61228** est due à des aléas de la vie des bâtiments (pannes, accidents sur les murs de la MSP, etc)
- La différence sur le compte **61521** est due à la remise en état du terrain de la SOBTP.
- La différence sur le compte **615221** est due à la fin des travaux de reconstruction du périscolaire de Vatan en 2018 suite à l'incendie.
- La différence sur l'article **615231** et en grande partie due à l'intégration dans le CA 2018 d'une dépense liée à la voirie 2016 en vue d'une récupération de la TVA pour une montant de **348 762.18€**. Le reste est dû à la dépense du marché voirie 2018 qui était supérieure à la dépense 2019. Il faudra par ailleurs en tenir compte dans l'analyse de la marge brute.

- La différence sur le compte **6156** est due en grande partie à la reprise et à la mise en place des contrats de vérification de l'ensemble des bâtiments communautaires et à la reprise de contrats pour le cabinet médical d'Ambrault.
- La différence sur le compte **6184** est due à l'organisation de la formation certiphyto (remboursée par les communes)
- La différence sur le compte **6226** est due aux honoraires de l'AMO pour le marché assurance.
- La différence sur le compte **6238** est due à la réalisation du reportage sur le centre de santé en 2018.
- La différence sur le compte **6247** est due à un transfert d'écritures vers le compte 6042
- La différence sur le compte **62875** est due au rapatriement de cette dépense sur le compte 60621, ce qui explique également l'augmentation de ce compte en 2019.

#### 34.2 – DRF - Charges de personnel et frais assimilés chapitre 012

Article	Liquidé (ordonncé) 2018	Article	Liquidé (ordonncé) 2019	Comparaison
6218-Autre personnel extérieur	104 391,54 €	6218-Autre personnel extérieur	119 884,06 €	15 492,52 €
6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	5 287,19 €	6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	5 615,45 €	328,26 €
6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	20 926,02 €	6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	22 557,24 €	1 631,22 €
6338-Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	3 223,05 €	6338-Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	3 493,60 €	270,55 €
6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	203 572,06 €	6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	218 657,60 €	15 085,54 €
6453-Cotisations aux caisses de retraite	232 503,21 €	6453-Cotisations aux caisses de retraite	250 871,89 €	18 368,68 €
6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 069,28 €	6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 674,05 €	-1 395,23 €
6455-Cotisations pour assurance du personnel	36 345,39 €	6455-Cotisations pour assurance du personnel	57 917,42 €	21 572,03 €
		6456-Versement au F.N.C du supplément familial	1 765,72 €	1 765,72 €
6475-Médecine du travail, pharmacie	2 300,00 €	6475-Médecine du travail, pharmacie	2 620,00 €	320,00 €
6478-Autres charges sociales diverses	13 215,41 €	6478-Autres charges sociales diverses	14 627,72 €	1 412,31 €
64111-Rémunération principale	756 357,74 €	64111-Rémunération principale	805 637,99 €	49 280,25 €
64112-NBI, SFT et indemnité de résidence	11 713,46 €	64112-NBI, SFT et indemnité de résidence	13 771,49 €	2 058,03 €
64118-Autres indemnités	105 467,36 €	64118-Autres indemnités	112 990,18 €	7 522,82 €
64131-Rémunérations	243 572,25 €	64131-Rémunérations	276 429,90 €	32 857,65 €
64138-Autres indemnités	5 890,69 €	64138-Autres indemnités	6 721,68 €	830,99 €
64162-Emplois d'avenir	20 471,98 €	64162-Emplois d'avenir	9 594,22 €	-10 877,76 €
64168-Autres emplois d'insertion	27 959,09 €	64168-Autres emplois d'insertion	19 993,90 €	-7 965,19 €
	1 807 265,72 €		1 955 824,11 €	148 558,39 €

Concernant le compte **6455** – cotisation pour assurance du personnel, une régularisation 2018 de 10 000€ a été opérée sur l'année 2019. Si nous retranchons 10 000€ à l'année 2019 et si nous les ajoutons à l'année 2018, ce poste est devenu stable.

Concernant les comptes liés à la rémunération, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- Considérant que l'intégration du périscolaire de Neuvy-Pailloux s'est opérée en cours d'année 2018 et que de ce fait l'année 2019 est une année pleine en terme de salaire, nous avons constaté une hausse de la masse salariale de **44 700€** liée à cet événement.
- Considérant l'intégration des agents du SIRP de Brion La Champenoise dans les mêmes conditions que pour le transfert d'agents sur Neuvy-Pailloux, nous constatons une hausse de la masse salariale de **19 400€** liée à cet événement.
- Considérant la modification du temps de travail de Mme Catherine GRIMOUD décidé en conseil communautaire du 19/04/2018, l'effet d'une année 2019 complète occasionne une hausse de la masse salariale de **15 700€**.

- Considérant que l'année 2019 est la première année complète concernant la mise à disposition de l'agent au centre de santé, on constate une augmentation de la masse salariale de **25 100€**.
- Considérant qu'une réforme du statut des Educateurs de jeunes enfants a eu lieu, permettant ainsi aux EJE d'être reclassés dans la catégorie A, on constate une augmentation de la masse salariale de **7 700€**.
- Considérant qu'un agent avait été déclaré en mi- traitement pendant l'année 2018 et a repris en cours d'année 2019 une activité normale, on constate une augmentation de la masse salariale de **9 100€**.
- Les départs à la retraite ayant été remplacés, il n'y a pas, en terme d'évolution de la masse salariale, de grandes incidences sur ces événements si ce n'est sur le poste 6218 – autres personnels puisque l'EPCI a certaines fois privilégié l'insertion dans le remplacement de ces personnels + **15 492€**.
- Il est également à noter sur l'article 6218 qu'un agent technique est fourni par la collectivité par l'intermédiaire d'une association d'insertion et que le centre de santé rembourse celui-ci comme pour le salaire du secrétariat.
- La hausse des cotisations est bien évidemment liée à la hausse de la masse salariale.
- La baisse des articles liés aux emplois aidés 64162 et 64168 est liée au changement des politiques de l'état dans ce domaine et concourt à l'augmentation des articles de rémunération 64111 et 64131.

En conclusion, une très grosse partie de l'augmentation de la masse salariale vient d'être justifiée, le reste est lié aux avancements de grade et d'échelon automatique. Les transferts de personnels étant maintenant tous opérés sur une année complète, la masse salariale devrait se stabiliser dans les années futures (hors changement de compétence).

### 34.3 – DRF - Atténuations de produits chapitre 014

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
7391171-Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeune	19,00 €	7391171-Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeune	668,00 €	649,00 €
739223-Fonds de péréquation ressources communales et inte	48 615,00 €	739223-Fonds de péréquation ressources communales et inte	56 413,00 €	7 798,00 €
739211-Attributions de compensation	522 970,68 €	739211-Attributions de compensation	555 532,79 €	32 562,11 €
739221-FNGIR	710 221,00 €	739221-FNGIR	710 221,00 €	0,00 €
				41 009,11 €

Concernant l'atténuation de produits, deux éléments attirent l'attention. Les articles 739223 et 739221. Les explications sont les suivantes :

- Concernant le FPIC, c'est une décision nationale qui s'impose à la collectivité
- Concernant l'attribution de compensation, l'augmentation est due aux décisions prises dans le cadre du calcul des AC 2019 (IFER éolien).

### 34.4 – DRF - Autres charges de la gestion courante chapitre 65

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	comparaison
6531-Indemnités	75 644,82 €	6531-Indemnités	75 911,19 €	266,37 €
6532-Frais de mission	407,30 €			-407,30 €
6533-Cotisations de retraite	3 176,88 €	6533-Cotisations de retraite	3 381,60 €	204,72 €
6534-Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 199,32 €	6534-Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 353,07 €	7 153,75 €
		65372-Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de	152,03 €	152,03 €
6541-Créances admises en non-valeur	833,70 €	6541-Créances admises en non-valeur	337,05 €	-496,65 €
6542-Créances éteintes	547,54 €	6542-Créances éteintes	3 747,02 €	3 199,48 €
65548-Autres contributions	75 958,99 €	65548-Autres contributions	66 834,03 €	-9 124,96 €
6558-Autres contributions obligatoires	43 885,07 €	6558-Autres contributions obligatoires	114 787,16 €	70 902,09 €
6574-Subventions de fonctionnement aux associations et	157 874,80 €	6574-Subventions de fonctionnement aux associations et	152 843,00 €	-5 031,80 €
		658821-Secours d'urgence	15,31 €	15,31 €
		65888-Autres	403,05 €	403,05 €
	363 528,42 €		430 764,51 €	67 236,09 €

## Focus syndicats de rivières

Année 2018		Année 2019		
Arnon	0,00 €	Arnon	2 730,00 €	
Fouzon	0,00 €	Fouzon	16 170,00 €	
Renon	24 368,00 €	Renon	18 600,00 €	
Théols	9 920,00 €	Théols	22 421,46 €	
<b>Totaux</b>	<b>34 288,00 €</b>		<b>59 921,46 €</b>	<b>25 633,46 €</b>

Concernant les autres charges de la gestion courante, quatre éléments attirent l'attention. Les articles 6534, 65548, 6558, et 6574. Les explications sont les suivantes :

- Concernant les articles **6534**, il s'agit d'une augmentation des cotisations URSSAF pour les élus.
- Concernant l'article **65548**, plusieurs facteurs viennent impacter la comparaison. Il s'agit en partie d'un acompte pour le SIRP Brion la Champenoise (- 35 000€) versés en 2018 qui n'a plus lieu d'être en 2019 puisque le SIRP est dissout. Puis de l'appel à cotisation des syndicats de rivières +25 633.45€. Pour mémoire, la contribution des communes via les AC est de 33 625€
- Concernant l'article **6558**, il s'agit d'une inscription de deux versements des frais de scolarité d'Issoudun qui n'avaient pas été demandés en 2018. Donc si nous envoyons fictivement 35 000€ vers le CA 2018 et que nous les ôtons du CA 2019, le dépense s'équilibre à environ 79 000€.
- Concernant l'article **6574**, il s'agit de la non présentation de demande de subvention de l'association loisirs en champagne Berrichonne et de l'amicale du personnel de Vatan.

### 34.5 – DRF - Charges financières chapitre 66

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
66111-Intérêts réglés à l'échéance	24 914,68 €	66111-Intérêts réglés à l'échéance	22 072,78 €	-2 841,90 €
661121-Montant des ICNE de l'exercice	153,30 €	661121-Montant des ICNE de l'exercice	1 208,81 €	-1 055,51 €
661122-Montant des ICNE de l'exercice N-1	181,07 €	661122-Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 048,57 €	1 229,64 €
				-2 667,77 €

Concernant la charge financière, aucun élément n'attire l'attention. Il sera intéressant de visualiser l'évolution de la dette dans le cadre du travail de réalisation du budget 2020.

### 34.6 – DRF - Charges exceptionnelles chapitre 67

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
673-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45,60 €	673-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 677,89 €	3 632,29 €
6718-Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	8 362,76 €			-8 362,76 €
				-4 730,47 €

Concernant les charges exceptionnelles, les deux articles attirent l'attention.

- Concernant la présence de titre annulés en 2019, il s'agit de l'annulation des titres concernant la taxe foncière du garage DEMAY suite à un problème d'inscription au service des Hypothèque (voir compte 70878)
- Concernant la présence d'éléments au 6718 lors du CA 2018, cela était dû à l'annulation de rattachements non mandatés

### 34.7 – RRF - Atténuation de charges chapitre 013

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
6419-Remboursements sur rémunérations du personnel	59 294,11 €	6419-Remboursements sur rémunérations du personnel	52 667,70 €	-6 626,41 €
6459-Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	6 562,56 €			-6 562,56 €
				-13 188,97 €

Concernant l'atténuation de la charge, les deux articles attirent l'attention. Pour mémoire, un problème avait existé en 2018 concernant les demandes de remboursement SOFAXIS pour l'assurance du personnel (en partie non appelées et non versées)

- Concernant l'article 6419, l'explication tient dans le fait qu'une grosse partie des personnels anciennement en contrat aidés n'ont plus fait l'objet d'un remboursement de l'état mais cette baisse a été compensée par une meilleure gestion des remboursements SOFAXIS, l'article 6419 s'équilibre donc mais nous n'avons malheureusement pas réussi à récupérer les 40 000€ non perçus en 2018.
- Concernant l'article 6459, il s'agissait de régularisations concernant les syndicats dissouts en 2018.

### 34.8 – RRF - Produits des services du domaine et ventes divers

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
7066-Redevances et droits des services à caractère soci	98 200,99 €	7066-Redevances et droits des services à caractère soci	82 317,55 €	-15 883,44
7067-Redevances et droits des services périscolaires et	241 604,33 €	7067-Redevances et droits des services périscolaires et	276 339,91 €	34 735,58
7083-Locations diverses (autres qu'immeubles)	58 829,09 €			-58 829,09
70631-A caractère sportif	99,00 €	70631-A caractère sportif	102,00 €	3,00
70632-A caractère de loisirs	26 864,40 €	70632-A caractère de loisirs	25 484,70 €	-1 379,70
70845-Aux communes membres du GFP	1 166,79 €	70845-Aux communes membres du GFP	1 352,38 €	185,59
70848-aux autres organismes	8 389,97 €	70848-aux autres organismes	43 092,92 €	34 702,95
		70875-Par les communes membres du GFP	5 127,36 €	5 127,36
70878-par d'autres redevables (TOEM et TF des locataires)	9 127,67 €	70878-par d'autres redevables (TOEM et TF des locataires)	6 808,95 €	-2 318,72
	444 282,24 €		440 625,77 €	-3 656,47

Concernant le compte **7066**, la fréquentation des structures a légèrement baissé et le prix moyen des familles a également baissé mais ce dernier point est normalement compensé par la CAF (à vérifier dans les recettes CAF)

Concernant le compte **7067**, la différence est essentiellement due à l'intégration de service périscolaire de Neuvy-Pailloux suite au désengagement de l'association familles rurales à compter de septembre 2018.

Concernant le compte **7083**, la différence est due à une erreur d'affectation en 2018 des loyers des équipements de l'ex CCCB.

Concernant le compte **70848**, nous trouvons les remboursements liés à la mise à disposition des personnels (secrétariat et agent d'entretien) au centre de santé avec un reliquat de 2018 puisque que les conventions ont pris un peu de temps dans la

signature. Cette recette (43 092.92€), vient compenser la dépense précitée dans le cadre de l'explication du chapitre 012 (44 700€).

Concernant le compte **70875**, il s'agit des frais de remboursement de la formation cetiphyto par les communes.

Concernant le compte **70878**, la différence est due au fait qu'un problème de déclaration au service des hypothèques est en cours de traitement et a empêché l'appel au remboursement des taxes pour le garage du centre (annulé en 2019 au compte 673).

### 34.9 – RRF - Impôts et taxes

Article 2018	Liquidé (ordonnancé)	Article 2019	Liquidé (ordonnancé)	Comparaison
7318-Autres impôts locaux ou assimilés	9 383,00 €	7318-Autres impôts locaux ou assimilés	13 562,00 €	4 179,00 €
73111-Taxes foncières et d'habitation	2 000 036,00 €	73111-Taxes foncières et d'habitation	2 044 197,00 €	44 161,00 €
73112-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	318 567,00 €	73112-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	305 638,00 €	-12 929,00 €
73113-Taxe sur les Surfaces Commerciales	22 299,00 €	73113-Taxe sur les Surfaces Commerciales	14 123,00 €	-8 176,00 €
73114-Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rése	521 770,00 €	73114-Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rése	684 473,00 €	162 703,00 €
73211-Attribution de compensation	303 055,74 €	73211-Attribution de compensation	294 091,61 €	-8 964,13 €
73223-Fonds de péréquation ressources communales et inte	18 423,00 €	73223-Fonds de péréquation ressources communales et inte	14 460,00 €	-3 963,00 €
				177 010,87 €

Concernant l'article **7318**, il s'agit de rôles supplémentaires

Concernant l'article **73113**, l'EPCI n'a pas touché la TASCOM afférente à l'aire de repos de Meunet-sur-Vatan. Les services fiscaux ont été questionnés et nous attendons leur réponse.

Concernant l'article **73114**, une recette supplémentaire de 177 010.87€ est constatée. Elle est essentiellement due à l'intégration des nouveaux parcs éoliens. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif.

	2 018			2 019		
	IFER éolien	IFER NON EOL		IFER éolien	IFER NON EOL	
AIZE			0			0
AMBRAULT	31 374		31 374	31 794		31 794
BOMMIERS			0			0
BRIVES			0			0
BUXEUIL			0			0
CHOUDAY		617	617		625	625
CONDE			0			0
FONTENAY			0			0
GIROUX			0			0
GUILLY			0			0
LA CHAMPENOISE		7 400	7 400		7 496	7 496
LA CHAPELLE ST LAURIAN			0			0
LINIEZ	78 435	303	78 738	79 485	306	79 791
LIZERAY	41 832		41 832	42 392		42 392
LUCAY LE LIBRE			0			0

MENETREOLS SOUS VATAN	125 496	3 828	129 324	127 176	4 155	131 331
MEUNET PLANCHES		4 635	4 635		4 695	4 695
MEUNET SUR VATAN		950	950	34 973	962	35 935
NEUVY PAILLOUX		7 661	7 661		7 759	7 759
PRUNIERS		1 091	1 091		2 485	2 485
REBOURSIN		44 122	44 122	11 658	44 697	56 355
SAINT AOUSTRILLE		47 895	47 895		48 519	48 519
SAINT AUBIN		2 999	2 999		1 934	1 934
SAINT FLORENTIN			0			0
SAINT PIERRE DE JARDS			0			0
SAINT VALENTIN		374	374		379	379
SAINTE FAUSTE			0			0
THIZAY			0			0
VATAN	94 122	7 720	101 842	95 382	6 714	102 096
VOUILLON	20 916		20 916	130 887		130 887
Totaux	392 175	129 595	521 770	553 747	130 726	684 473

161 572	1 131	162 703
---------	-------	---------

Il est à noter qu'une partie de cette recette supplémentaire devrait, en ce qui concerne les nouveaux parcs, être rétrocédée aux communes à hauteur de 28.57% dans le cadre des AC 2020 (accord prévu par délibération en 2019). Il faudra pour cela qu'une modification des AC soit prévue par le conseil suite aux travaux de la CLECT.

#### 34.10 – RRF - Dotations, subventions et participations

Article 2018	Liquidé (ordonnancé)	Article 2019	Liquidé (ordonnancé)	Comparaison
74124-Dotation d'intercommunalité	116 299,00 €	74124-Dotation d'intercommunalité	126 796,00 €	10 497,00 €
74126-Dotation de compensation des groupements de commun	163 163,00 €	74126-Dotation de compensation des groupements de commun	156 256,00 €	-6 907,00 €
744-FCTVA	119 985,18 €	744-FCTVA	66 469,00 €	-53 516,18 €
		7461-DGD	16 235,00 €	16 235,00 €
74718-Autres	527,04 €			-527,04 €
7473-Départements	88 186,45 €	7473-Départements	84 410,79 €	-3 775,66 €
74741-Communes membres du GFP	120 248,65 €	74741-Communes membres du GFP	77 230,57 €	-43 018,08 €
7478-Autres organismes	423 720,27 €	7478-Autres organismes	498 603,23 €	74 882,96 €
74832-Attribution du Fonds départemental de la taxe prof	9 898,02 €	74832-Attribution du fonds départemental de péréquation	7 972,30 €	-1 925,72 €
74833-Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CF	192,00 €	74833-Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CF	10 448,00 €	10 256,00 €
74834-Etat - Compensation au titre des exonérations des	120,00 €	74834-Etat - Compensation au titre des exonérations des	38,00 €	-82,00 €
74835-Etat - Compensation au titre des exonérations de t	77 204,00 €	74835-Etat - Compensation au titre des exonérations de t	82 537,00 €	5 333,00 €
	1 119 543,61 €		1 126 995,89 €	7 452,28 €

Concernant les articles **7424** et **74126** qui concernent la DGF, l'augmentation est d'environ 13 000€ (voir explication de l'article 7461).

Concernant l'article **744**, la différence est due au 4 trimestre 2017 qui n'avait pas été rattaché au CA 2017 pour un montant de 38 540€.

Concernant l'article **7461**, la différence de 16 235€ concerne, pour une grande partie, la DGD reçue dans le cadre du PLUi. Une somme de 3 235€ concerne le DGD aérodrome, cette dépense avait été affectée par erreur en 2018 au compte 74126 – DGF ce qui explique une petite partie de la baisse de l'article 74126.

Concernant l'article **74741**, la différence est due à la modification des AC 2019 (rétrocession IFER éolien).

Concernant l'article **7478**, l'intégration des périscolaires d'Ambrault et Neuvy-Pailloux a généré une subvention supplémentaire d'environ 9 000€. La compétence petite enfance a généré une participation supplémentaire de 51 000€ dont 28 000€ pour le RAM et 23 000€ pour les structures. Une différence de 10 000€ a également été constatée entre les rattachement de l'année 2017 et les contrepassations de l'année 2018 amputant ainsi le CA 2018 de cette somme.

### 34.11 – RRF - Autres produits de la gestion courante

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2018	Liquidé (ordonné)	Comparaison
752-Revenus des immeubles	112 195,24 €	752-Revenus des immeubles	175 109,53 €	62 914,29 €
7588-Autres produits divers de gestion courante	12 731,00 €	7588-Autres produits divers de gestion courante	17 380,47 €	4 649,47 €
				67 563,76 €

Concernant l'article 752, la différence est expliquée dans le tableau suivant

752	Intitulé	Liquidé 2018 HT	Intitulé	Liquidé 2019 HT	
752	Accueil 1	12 497,04 €	Accueil 1	12 671,76 €	
752	Aérodrome de fay	6 936,76 €	Aérodrome de fay	6 936,76 €	
			Atelier Neuvy-Pailloux	5 088,00 €	
752	Bâtiment industriel St Flo	644,44 €	Bâtiment industriel St Flo	3 866,64 €	
752	BSI	7 780,68 €	BSI	7 780,68 €	
752			Boulangerie Pruniers	6 179,64 €	
752	MSP	21 350,09 €	MSP	27 713,34 €	
752			EPICERIE VOUILON	3 600,00 €	
752	GARAGE DU CENTRE	16 800,00 €	GARAGE DU CENTRE	16 800,00 €	
752			GARAGE AD	8 266,68 €	
752	LOCATION LOGEMENT	33 560,80 €	LOCATION LOGEMENT	32 769,30 €	
752	PANTOUFLES	4 946,28 €	PANTOUFLES	4 946,28 €	
752			RESTAURANT	31 447,20 €	
752	SOBTP	7 679,15 €	SOBTP	7 043,25 €	
752		112 195,24 €		175 109,53 €	62 914,29 €

Un problème d'imputation avait été découvert lors de l'étude du CA 2018 à l'article 7083 pour 58 829€. Cette erreur est déjà mentionnée dans l'étude sur le chapitre 70. Le reste est en partie dû à la mise en place des loyers pour le bâtiment industriel de Saint Florentin (JLPG) et le garage AD

Il est à noter que l'étude du compte administratif ne tient pas compte des loyers impayés. Au 31/12/2019, la somme des loyers impayés était d'environ **21 000€** dont 13 000€ pour le restaurant de la Champenoise qui ne seront certainement jamais recouverts.



### 34.12 – RRF - Produits exceptionnels

Article 2018	Liquidé (ordonné)	Article 2019	Liquidé (ordonné)	Comparaison
		775-Produits des cessions d'immobilisations	40 129,00	40 129,00
773-Mandats annulés (exerc. antérieurs)	3 198,58	773-Mandats annulés (exerc. antérieurs)	4 335,96	1 137,38
7718-Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	545,66	7718-Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	4,06	-541,60
7788-Produits exceptionnels divers	249,37			-249,37
7714-Recouvrement sur créances admises en non valeur	228,00			-228,00
775-Produits des cessions d'immobilisations	1,00			-1,00
	4 222,61		44 469,02	40 246,41

En ce qui concerne l'article 775, cette somme correspond à la vente de la SOBTP et de la bascule. Cette somme, moins les plus-values (8 000€) est transférée en section d'investissement via le chapitre 042. Il faudra ôter cette recette exceptionnelle de la marge brute afin de ne pas fausser l'analyse.

## Chapitre 4 - Analyse de la section d'investissement

Dans cette partie, vous trouverez des éléments d'explication sur les dépenses et les recettes de l'année 2019, car il ne semble pas utile de comparer deux années d'investissement.

	CHAPITRE	MANDATE	RAR	TOTAL
DRI	13	142 289,68 €		142 289,68 €
	16	139 560,58 €	450,00 €	140 010,58 €
	20	74 775,52 €	5 826,85 €	80 602,37 €
	21	422 466,69 €	34 318,83 €	456 785,52 €
	23	82 165,55 €	519 795,51 €	601 961,06 €
	204	144 741,27 €	1 603,40 €	146 344,67 €
		<b>1 005 999,29 €</b>	<b>561 994,59 €</b>	<b>1 567 993,88 €</b>

DEPENSES D'ORDRE	040	62 414,15 €		62 414,15 €
	041	17 400,00 €		17 400,00 €
		<b>79 814,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79 814,15 €</b>

DEPENSES TOTALES		<b>1 085 813,44 €</b>	<b>561 994,59 €</b>	<b>1 647 808,03 €</b>
------------------	--	-----------------------	---------------------	-----------------------

		MANDATE	RAR	TOTAL
RRI	10	34 526,49 €	22 501,66 €	57 028,15 €
	13	321 309,09 €	109 499,80 €	430 808,89 €
	16	145 650,00 €	0,00 €	145 650,00 €
		<b>501 485,58 €</b>	<b>132 001,46 €</b>	<b>633 487,04 €</b>

RECETTES D'ORDRE	021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
------------------	-----	--------	--------	--------

	040	400 158,27 €		400 158,27 €
	041	17 400,00 €		17 400,00 €
		<b>417 558,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>417 558,27 €</b>

RECETTES TOTALES		<b>919 043,85 €</b>	<b>132 001,46 €</b>	<b>1 051 045,31 €</b>
------------------	--	---------------------	---------------------	-----------------------

#### 41- Situation par chapitre

Chapitre dépenses	Prévu total	Liquidé (ordonné)
020-Dépenses imprévues ( investissement )	106 991,00 €	0,00 €
13-Subventions d'investissement	144 289,68 €	142 289,68 €
16-Emprunts et dettes assimilées	139 760,00 €	139 560,58 €
204-Subventions d'équipement versées	195 000,00 €	144 741,27 €
20-Immobilisations incorporelles	109 297,79 €	74 775,52 €
21-Immobilisations corporelles	467 409,57 €	422 466,69 €
23-Immobilisations en cours	948 300,41 €	82 165,55 €
<b>Total sélection (Recettes - Dépenses)</b>	<b>2 111 048,45 €</b>	<b>1 005 999,29 €</b>

Chapitre recettes	Prévu total	Liquidé (ordonné)
10-Dotations, fonds divers et réserves	330 184,15 €	34 526,49 €
13-Subventions d'investissement	418 070,96 €	321 309,09 €
16-Emprunts et dettes assimilées	145 000,00 €	145 650,00 €
024-Produits de cessions	4 000,00 €	0,00 €
<b>Total sélection (Recettes - Dépenses)</b>	<b>897 255,11 €</b>	<b>501 485,58 €</b>

Il convient de rajouter 561 994.59€ de Restes A Réaliser (RAR dépenses) et les 132 001.46€ (RAR recettes) (voir point 23 de l'étude)

#### 41.1- DRI – Les subventions d'investissement chapitre 13

Concernant le chapitre **13**, il s'agit uniquement de régularisations de mauvaises imputations de 2017 et 2018 concernant l'accueil familial regroupé 1, les logements de Sainte-Fauste et la DGD aérodrome. Ces dépenses sont contrebalancées en recettes dans la partie subvention au chapitre **13**. Seule la partie DGD n'est pas contrebalancée pour un montant de 13 000€.

#### 41.2 – DRI - Emprunt et dettes assimilées chapitre 16

Article	Liquidé (ordonné) 2018	Article	Liquidé (ordonné) 2019	Comparaison
		165-Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €	600,00
1641-Emprunts en euros	148 602,19 €	1641-Emprunts en euros	138 960,58 €	-9 641,61
	148 602,19 €		139 560,58 €	-9 041,61

Concernant l'article **1641**, nous constatons une baisse du remboursement du capital d'emprunt. Les emprunts suivants ont pris fin en 2019 :

- Réhabilitation du local ALSTOM (4 840€)
- Construction du Hangar BSI (1 115€)
- Restaurant Saint Valentin en partie (8497.53€)

D'autres ont débuté :

- Garage FDS (5 347.34€) 6 mois en 2019

#### 41.3- DRI - Subvention d'investissement versées chapitre 204

Pour cet article il s'agit de :

- 120 000€ versés au RIP 36 pour les travaux de mise en place de la fibre sur Neuvy-Pailloux
- 24 741€ versés dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (EDENE IMMO et SAS GAUGRY)

#### 41.4- DRI Immobilisations incorporelles chapitre 20

	Prévu	Réalisé
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	59 699,79 €	53 842,94 €
2031 - Frais d'études	41 458,00 €	13 776,00 €
2033 - Frais d'insertion	3 000,00 €	2 987,78 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 140,00 €	4 168,80 €
	109 297,79 €	74 775,52 €

Les tableaux suivants détaillent les dépenses de ce chapitre

202 - 47 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	ASTYM	3 504,00 €
202 - 47 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	ASTYM	1 200,00 €
202 - 47 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	THEMA ENVIRONNEMENT	0,00 €
202 - 47 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	GAUTRON ALAIN ARCHITECTE	4 325,04 €
202 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	ASTYM	1 896,00 €
202 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	GAUTRON ALAIN ARCHITECTE	4 325,04 €
202 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	GAUTRON ALAIN ARCHITECTE	-4 325,04 €
2033 - PLUi - NEUVY-PAILLOUX	NR COMMUNICATION	229,87 €
		11 154,91 €

202 - PLUi - VATAN	THIERRY GUILLET URBANISME	7 440,00 €
202 - PLUi - VATAN	SARL INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE	4 320,00 €
202 - PLUi - VATAN	QUATREPOINT - Jerome	3 840,00 €
202 - PLUi - VATAN	SARL INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE	4 815,00 €
202 - PLUi - VATAN	THIERRY GUILLET URBANISME	11 160,00 €
202 - PLUi - VATAN	RIFFAUD - Nicolas	450,00 €
202 - PLUi - VATAN	SARL A4 COPIE	705,82 €
202 - PLUi - VATAN	THIERRY GUILLET URBANISME	5 340,00 €
202 - PLUi - VATAN	THIERRY GUILLET URBANISME	780,00 €

202 - PLUi - VATAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 842,08 €
202 - PLUi - VATAN	RIFFAUD - Nicolas	225,00 €
2033 - PLUi - VATAN	SARL SEPAI	299,21 €
2033 - PLUi - VATAN	NR COMMUNICATION	344,64 €
2033 - PLUi - VATAN	NR COMMUNICATION	344,64 €
2033 - PLUi - VATAN	SARL SEPAI	318,86 €
		44 225,25 €

2031 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	APPUISOL	5 436,00 €
----------------------------------	----------	------------

2031 - CABINET MEDICAL - AMBRAULT	S.A. SOCOTEC	420,00 €
-----------------------------------	--------------	----------

2031 - ECONOMIE - VATAN	SAS GEOCENTRE	3 120,00 €
2031 - METHA - VATAN	BIAGEO	3 060,00 €

2031 - RESTAU - BOMMIERS	SARL A.B. INGENIERIE	1 740,00 €
--------------------------	----------------------	------------

2033 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	NR COMMUNICATION	684,48 €
2033 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	NR COMMUNICATION	96,00 €
		780,48 €

2033 - METHA - VATAN	NR COMMUNICATION	574,08 €
2033 - METHA - VATAN	NR COMMUNICATION	96,00 €
		670,08 €

2051 - ADMINISTRATIF	SA BERGER LEVRAULT	3 628,80 €
2051 - ADMINISTRATIF	NR COMMUNICATION	72,00 €
2051 - RAM	ACD CONSULTANTS	468,00 €
		4 168,80 €

#### 41.5 – DRI Immobilisations corporelles chapitre 21

	Prévus	Réalisés
21318 - Autres bâtiments publics	64 000,00 €	65 890,58 €
2132 - Immeubles de rapport	140 000,00 €	206 774,53 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	114 668,37 €	55 458,07 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 500,00 €	2 953,48 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 600,00 €	0,00 €
2168 - Autres collections et oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €
21735 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	96 834,00 €	44 349,28 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	80,40 €
2182 - Matériel de transport	7 000,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	24 714,20 €	21 124,93 €

2184 - Mobilier	9 120,00 €	8 310,04 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 973,00 €	17 525,38 €
	467 409,57 €	422 466,69 €

### Concernant le compte 21318,

Il s'agit de l'acquisition de l'étage du siège social

### Concernant le compte 2132,

Le tableau suivant détaille les dépenses de ce chapitre

L'acquisition du bâtiment à réhabiliter pour l'accueil familial n°2

ACQUISITION PARCELLE AD 271 / ACCUEIL FAMILIAL 2 BOMMIERS	2132 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	27 457,00 €
---	---	-------------

Les travaux réalisés dans le cadre des accords passés à la signature du bail du garage du centre

REPLACEMENT RIDEAU METALLIQUE / GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	6 606,90 €
Annulation du mandat n°1904 bordereau 144 suite omission TVA	2132 - GARAGE - VATAN	-7 928,28 €
MENUISERIES EXTERIEURES / LOGEMENT GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	12 808,80 €
ISOLATION MURALE / LOGEMENT GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	5 339,28 €
ACOMPTE 30 % INSTALLATION ELECTRIQUE / GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	2 159,30 €
REPLACEMENT RIDEAU METALLIQUE / GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	7 928,28 €
ACOMPTE 30 % INSTALLATION ELECTRIQUE / GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	1 963,00 €
Annulation du mandat n°641 bordereau 39 suite omission TVA	2132 - GARAGE - VATAN	-2 159,30 €
REFECTION ELECTRIQUE / LOGEMENT GARAGE DU CENTRE	2132 - GARAGE - VATAN	4 530,57 €
		31 248,55 €

L'acquisition du garage RAULT

FRAIS D'ACTE / ACQUISITION GARAGE RAULT	2132 - GARAGE AD - VATAN	3 068,98 €
ACQUISITION GARAGE RAULT	2132 - GARAGE AD - VATAN	145 000,00 €
		148 068,98 €

### Concernant le compte 2135

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communautaires de l'ex CCCV

ACCESSIBILITE / BÂTIMENTS VATAN	2135 - MULTI - VATAN	FERRE SARL	714,00 €
ACCESSIBILITE / BÂTIMENTS VATAN	2135 - ASSO - VATAN	FERRE SARL	3 790,27 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - PISCINE - VATAN	JACQUET - Laurent	577,82 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - MATERNELLE - VATAN	JACQUET - Laurent	449,77 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - ELEMENTAIRE - VATAN	JACQUET - Laurent	449,77 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - BIBLI - VATAN	JACQUET - Laurent	364,80 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - ASSO - VATAN	JACQUET - Laurent	1 220,75 €
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE / BATIMENTS EX CCCV	2135 - ADMINISTRATIF	JACQUET - Laurent	405,02 €
			7 972,20 €

Les travaux sur le siège social suite à l'acquisition de l'étage

OUVERTURE PORTE / SIEGE SOCIAL	2135 - ADMINISTRATIF	PLUMEL - CHRISTOPHE	1 906,40 €
TOITURE / ETAGE BUREAUX	2135 - ADMINISTRATIF	SARL GAUGRY DP	34 656,67 €
			36 563,07 €

Et divers travaux

CHANGEMENT PORTE / MULTI ACCUEIL AMBRAULT	2135 - MULTI - AMBRAULT	SAS LAINEZ	7 470,40 €
MISE EN PLACE D'UN TOTEM POUR LA MAISON MEDICALE	2135 - CABINET MEDICAL - VATAN	SAS SODIMASS	3 452,40 €

### Concernant le compte 21735

Les travaux d'accessibilité du cabinet médical d'Ambrault

TRAVAUX SUR MARCHES EXTERIEURES / CABINET MEDICAL AMBRAULT	21735 - CABINET MEDICAL - AMBRAULT	BORGEAIS JEAN-LOUIS	10 937,00 €
GARDE CORPS ELEVATEUR PMR / CABINET MEDICAL AMBRAULT	21735 - CABINET MEDICAL - AMBRAULT	C3M	2 251,20 €
MISE EN PLACE ELEVATEUR / CABINET MEDICAL AMBRAULT	21735 - CABINET MEDICAL - AMBRAULT	SAS DFI	14 348,00 €
ECLAIRAGE EXTERIEUR / CABINET MEDICAL AMBRAULT	21735 - CABINET MEDICAL - AMBRAULT	SAS DFI	1 350,74 €
			28 886,94 €

Divers travaux sur l'école d'Ambrault

OUVERTURE DE PORTE / ECOLE AMBRAULT	21735 - CANTINE - AMBRAULT	BORGEAIS JEAN-LOUIS	684,00 €
RADIATEURS / ECOLE AMBRAULT	21735 - ECOLE - AMBRAULT	SAS SIDER	2 597,14 €
REPLACEMENT RIDEAUX / ECOLE AMBRAULT	21735 - ECOLE - AMBRAULT	SAS SODICLAIR	2 415,36 €
OUVERTURE DE PORTE / ECOLE AMBRAULT	21735 - ECOLE - AMBRAULT	BORGEAIS JEAN-LOUIS	2 394,00 €
OUVERTURE DE PORTE / ECOLE AMBRAULT	21735 - PERISCO - AMBRAULT	BORGEAIS JEAN-LOUIS	342,00 €
			8 432,50 €

Divers travaux sur l'école de Vatan

ACCESSIBILITE / BÂTIMENTS VATAN	21735 - ELEMENTAIRE - VATAN	FERRE SARL	2 403,00 €
RIDEAUX OCCULTANTS / ELEMENTAIRE VATAN	21735 - ELEMENTAIRE - VATAN	SAS SODICLAIR	2 223,84 €
ACCESSIBILITE / BÂTIMENTS VATAN	21735 - MATERNELLE - VATAN	FERRE SARL	2 403,00 €
			7 029,84 €

### Concernant le compte 2183

Pour les services administratifs, il s'agit du remplacement d'un téléphone portable et de la mise en place de deux ordinateurs et d'un photocopieur à l'étage.

2183 - ADMINISTRATIF	SA BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES	154,8€
2183 - ADMINISTRATIF	SAS CD@INFO	1 506,9€
2183 - ADMINISTRATIF	S.A.R.L. BUREAUTIQUE DIFFUSION	2628€
2183 - COOR ENF	SAS CD@INFO	928,5€

Pour les écoles, il s'agit principalement de la mise en place de 2 photocopieurs et d'un TBI

2183 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	BERRY-BURO	4 466,4€
2183 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	LIBRAIRIE LAIQUE	129€
2183 - ECOLE - PRUNIER	MAJUSCULE	590€
2183 - MATERNELLE - VATAN	S.A.R.L. BUREAUTIQUE DIFFUSION	2 628€

Nous retrouvons également l'équipement de la salle du conseil à Saint-Aoustrille

2183 - ELUS	SNC INEO CENTRE	4 905,7€
2183 - ELUS	SNC INEO CENTRE	2 593,63€

Et enfin du divers, imprimante et écran

2183 - ECONOMIE	SAS CD@INFO	174€
2183 - MULTI - AMBRAULT	SAS CD@INFO	420€

#### Concernant le compte 2184

Pour les services administratifs

MOBILIER / ETAGE BUREAUX	2184 - ADMINISTRATIF	BRUNEAU JM	174€
MOBILIER / ETAGE BUREAUX	2184 - ADMINISTRATIF	BRUNEAU JM	274,8€
MOBILIER / ETAGE BUREAUX	2184 - ADMINISTRATIF	BRUNEAU JM	796,2€
MOBILIER / ETAGE BUREAUX	2184 - ADMINISTRATIF	BRUNEAU JM	238,8€
ACHAT D'ETAGERES / BUREAUX	2184 - ADMINISTRATIF	LEROY MERLIN	499€
			1982,8€

Pour les écoles

TABLE / ECOLE AMBRAULT	2184 - ECOLE - AMBRAULT	WESCO	444,16€
SUPPORT Z TOOL ET BIBLIOTHEQUE 5 TABLETTES / ECOLE AMBRAULT	2184 - ECOLE - AMBRAULT	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	347,88€
SUPPORT Z TOOL ET BIBLIOTHEQUE 5 TABLETTES / ECOLE AMBRAULT	2184 - ECOLE - AMBRAULT	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	249,14€
BACS A ALBUMS / ECOLE NEUVY-PAILLOUX	2184 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	721,73€
PUPITRE INCLINE / ECOLE PRUNIER	2184 - ECOLE - PRUNIER	Hoptoys Hoptavie	55,8€
MOBILIER / MATERNELLE VATAN	2184 - MATERNELLE - VATAN	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	1445,54€
MOBILIER / MATERNELLE VATAN	2184 - MATERNELLE - VATAN	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	149,56€
MOBILIER / MATERNELLE VATAN	2184 - MATERNELLE - VATAN	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	338,33€
MOBILIER / MATERNELLE VATAN	2184 - MATERNELLE - VATAN	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	470,06€
MOBILIER / MATERNELLE VATAN	2184 - MATERNELLE - VATAN	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	215,98€
CHAISE / ACCUEIL DE LOISIRS PRUNIER	2184 - MERCREDIS - PRUNIER	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	62,81€
CHAISE / ACCUEIL DE LOISIRS PRUNIER	2184 - PERISCO - PRUNIER	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	86,73€
			4587,72€

Pour les Multi et RAM

MEUBLE D'ACCUEIL / MULTI-ACCUEIL VATAN	2184 - MULTI - VATAN	Mathou	530,38€
KIT STOP BACS BOIS / MULTI-ACCUEIL VATAN	2184 - MULTI - VATAN	WESCO	333,44€
MOBILIER / RAM	2184 - RAM	WESCO	95,6€
MOBILIER / RAM	2184 - RAM	WESCO	119,1€
MOBILIER / RAM	2184 - RAM	WESCO	135€
MOBILIER / RAM	2184 - RAM	WESCO	256€
MIROIRS / RAM	2184 - RAM	WESCO	135€
MIROIRS / RAM	2184 - RAM	WESCO	135€
			1739,52€

### Concernant le compte 2188

Pour les équipements sportifs

TATAMIS / DOJO NEUVY-PAILLOUX	2188 - DOJO - NEUVY-PAILLOUX	S.A.R.L. MAVERICKS	6 291,28 €
-------------------------------	------------------------------	--------------------	------------

Pour la compétence enfance

CHARIOTS / CANTINES SAINT AOUSTRILLE ET LA CHAMPENOISE (COMPLT MANDAT FONCT N°	2188 - CANTINE - LA CHAMPENOISE	HENRI - JULIEN	211,20 €
POUBELLE / CANTINE NEUVY-PAILLOUX	2188 - CANTINE - NEUVY-PAILLOUX	SARL NICKEL PROPRE	165,60 €
2 ARMOIRES FROIDES / CANTINE NEUVY-PAILLOUX	2188 - CANTINE - NEUVY-PAILLOUX	BENARD	2 202,00 €
REPLACEMENT CLIMATISEUR / CANTINE PRUNIER	2188 - CANTINE - PRUNIER	MESLET - Didier	2 351,17 €
CHARIOTS / CANTINES SAINT AOUSTRILLE ET LA CHAMPENOISE (COMPLT MANDAT FONCT N°	2188 - CANTINE - SAINT-AOUSTRILL	HENRI - JULIEN	211,20 €
LAVE-LINGE / ECOLE AMBRAULT	2188 - ECOLE - AMBRAULT	SAS MANUTAN COLLECTIVITES	297,20 €
ASPIRATEUR / ECOLE NEUVY-PAILLOUX	2188 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	SARL NICKEL PROPRE	205,20 €
PLAN BIBLIOTHEQUE / ECOLE PRUNIER	2188 - ECOLE - PRUNIER	CULTURA	1 600,21 €
MATERIEL / ECOLE PRUNIER	2188 - ECOLE - PRUNIER	MAJUSCULE	99,36 €
MATERIEL / ECOLE PRUNIER	2188 - ECOLE - PRUNIER	MAJUSCULE	62,60 €
MATERIEL / ECOLE PRUNIER	2188 - ECOLE - PRUNIER	MAJUSCULE	920,00 €
MATERIEL / ECOLE PRUNIER	2188 - ECOLE - PRUNIER	MAJUSCULE	255,60 €
ASPIRATEUR / ECOLE NEUVY-PAILLOUX	2188 - PERISCO - NEUVY-PAILLOUX	SARL NICKEL PROPRE	22,80 €
			8 604,14 €

Pour la compétence petite enfance

PREPARATEUR DE BIBERON / MULTI-ACCUEIL AMBRAULT	2188 - MULTI - AMBRAULT	SAS AUTOUR DE BEBE	69,99 €
POUSSETTE DOUBLE / MULTI-ACCUEIL NEUVY-PAILLOUX	2188 - MULTI - NEUVY-PAILLOUX	SAS AUTOUR DE BEBE	249,99 €
PREPARATEUR DE BIBERON / MULTI-ACCUEIL NEUVY-PAILLOUX	2188 - MULTI - NEUVY-PAILLOUX	SAS AUTOUR DE BEBE	69,99 €
BIB EXPRESSO / MULTI-ACCUEIL VATAN	2188 - MULTI - VATAN	SAS AUTOUR DE BEBE	94,99 €
			484,96 €

Point particulier concernant la gestion des fortes chaleurs (traitée plus durablement dans la préparation du budget 2020)

VENTILATEURS	2188 - ECOLE - SAINT-AOUSTRILL	BRICO DEPOT	85,80 €
VENTILATEURS	2188 - ECOLE - SAINT-VALENTIN	BRICO DEPOT	85,80 €
VENTILATEURS	2188 - ELEMENTAIRE - VATAN	BRICO DEPOT	386,10 €
VENTILATEURS	2188 - MATERNELLE - VATAN	BRICO DEPOT	300,30 €



VENTILATEURS	2188 - ECOLE - AMBRAULT	BRICO DEPOT	300,30 €
VENTILATEURS	2188 - ECOLE - LA CHAMPENOISE	BRICO DEPOT	42,90 €
VENTILATEURS	2188 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	BRICO DEPOT	429,00 €
VENTILATEURS	2188 - CANTINE - VATAN	BRICO DEPOT	42,90 €
VENTILATEURS	2188 - ADMINISTRATIF	BRICO DEPOT	257,40 €
VENTILATEURS	2188 - ECOLE - PRUNIER	BRICO DEPOT	214,50 €
			2 145,00 €

#### 41.6 – DRI Immobilisations en cours chapitre 23

	Prévu	Réalisé
2313 - Constructions	645 793,55 €	75 499,12 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	6 666,43 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	302 506,86 €	0,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €
	948 300,41 €	82 165,55 €

#### Concernant le compte 2313

Nous trouvons les opérations de réhabilitation du Berry Relais à Neuvy-Pailloux, de construction des bâtiments relais à Vatan et de réhabilitation de l'accueil familial regroupé 2 à Bommiers

2313 - 20 - RESTAU - NEUVY-PAILLOUX	ABC CARRELAGE	76,34 €
2313 - 20 - RESTAU - NEUVY-PAILLOUX	BRUNEAU Daniel Electricité génér	10 950,38 €
2313 - 20 - RESTAU - NEUVY-PAILLOUX	SARL BRUNEAU - DANIEL	2 280,31 €
2313 - 20 - RESTAU - NEUVY-PAILLOUX	SARL BRUNEAU - DANIEL	902,80 €
2313 - 20 - RESTAU - NEUVY-PAILLOUX	Combiosol	1 686,00 €
		15 895,83 €

2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	5 376,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	SAS CENTRE FRANCE PUBLICITE	555,12 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	3 360,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	4 368,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	1 680,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	APAVE	860,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	3 360,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	SA BUREAU VERITAS	810,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	-1 680,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	-4 368,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	-3 360,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	-5 376,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	1 400,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	3 640,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	2 800,00 €
2313 - 2019_01 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	4 480,00 €
		17 905,12 €

2313 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	APAVE	528,00 €
2313 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	S.A.R.L. AB INGENIERIE	1 841,20 €
2313 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	APAVE	876,00 €
2313 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	BERNARDEAU SAS NOUVELLE	16 599,39 €
2313 - 2019_03 - ACCUEIL FAM 2 - BOMMIERS	SAS GENICHON COUVERTURE	21 356,78 €
		41 201,37 €

2313 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	4 368,00 €
2313 - BAT REL - VATAN	S.A.R.L. CRESCENDO CONSEIL	-4 368,00 €
2313 - BAT REL - VATAN	NR COMMUNICATION	496,80 €
		496,80 €

### Concernant le compte 2315

Nous trouvons les opérations préparatoires à la construction de la voirie de méthanisation

2315 - METHA - VATAN	BIAGEO	5 742,00 €
2315 - METHA - VATAN	BIAGEO	0,00 €
2315 - METHA - VATAN	BIAGEO	924,33 €
2315 - METHA - VATAN	BIAGEO	0,00 €
		6 666,33 €

### 41.7 – RRI Dotations, fonds divers et réserves chapitre 10

FCTVA correspondant aux RAR 2018

FCTVA INVESTISSEMENT 3EME TRIMESTRE 2018	10222 - ANTERIORITE	3 357,33 €
FCTVA INVESTISSEMENT 4EME TRIMESTRE 2018	10222 - ANTERIORITE	8 804,39 €
		12 161,72 €

FCTVA 2019 auquel il convient d'ajouter les RAR 2019 (22 501.86€)

FCTVA INVESTISSEMENT / 1ER TRIMESTRE 2019	10222 - FISCA DOTA	5 012,43 €
FCTVA INVESTISSEMENT 2EME TRIMESTRE 2019	10222 - DIVERS	9 845,39 €
REMBT FCTVA 3EME TRIMESTRE 2019	10222 - DIVERS	7 506,95 €
		22 364,77 €

### 41.8 – RRI Subvention d'investissement chapitre 13

Le tableau suivant reprend l'ensemble des subventions versées par financeur

DETR 2014 / ACCUEIL FAMILIAL 1 BOMMIERS	1331 - ACCUEIL FAM 1 - BOMMIERS	2 000,00 €
DETR 2014 / ACCUEIL FAMILIAL 1 BOMMIERS	1331 - ACCUEIL FAM 1 - BOMMIERS	73 935,29 €
DETR 2018 / BÂTIMENTS NON SCOLAIRES	1331 - BOULANGERIE - PRUNIERS	1 280,62 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - AMBRAULT	1 248,33 €

DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - AMBRAULT	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - LA CHAMPENOISE	349,16 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - LA CHAMPENOISE	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - NEUVY-PAILLOUX	1 861,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - PRUNIER	1 248,33 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - PRUNIER	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - PRUNIER	1 040,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - SAINT-AOUSTRILL	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - SAINT-AOUSTRILL	1 975,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ECOLE - SAINT-VALENTIN	230,00 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ELEMENTAIRE - VATAN	1 248,34 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - ELEMENTAIRE - VATAN	230,00 €
DETR 2018 / BÂTIMENTS NON SCOLAIRES	1331 - GYMNASSE - VATAN	228,00 €
DETR 2018 / LOGEMENTS SAINTE FAUSTE	1331 - LOGEMENT - SAINTE-FAUSTE	52 780,39 €
DETR 2018 / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1331 - MATERNELLE - VATAN	230,00 €
DETR 2018 / BÂTIMENTS NON SCOLAIRES	1331 - MULTI - AMBRAULT	2 093,31 €
DETR 2018 / BÂTIMENTS NON SCOLAIRES	1331 - MULTI - AMBRAULT	196,00 €
DETR 2018 / BÂTIMENTS NON SCOLAIRES	1331 - PISCINE - VATAN	1 819,04 €
		145 142,81 €

SUBVENTION REGION / ACCUEIL FAMILIAL BOMMIERS	1312 - ACCUEIL FAM 1 - BOMMIERS	101 440,00 €
CRST ACOMPTE SUBVENTION 50 % / BOULANGERIE PRUNIER	1312 - BOULANGERIE - PRUNIER	6 250,00 €
SOLDE SUBVENTION CRST / BOULANGERIE PRUNIER	1312 - BOULANGERIE - PRUNIER	6 250,00 €
SUBVENTION CRST ISOLATION / LOGEMENTS BOMMIERS	1312 - LOGEMENT - BOMMIERS	23 100,00 €
VERSEMENT SUBVENTION ISOLATION / ECOLE PRUNIER	1382 - ECOLE - PRUNIER	7 300,00 €
		144 340,00 €

SOLDE SUBVENTION / ACCUEIL FAMILIAL 1 BOMMIERS	1313 - ACCUEIL FAM 1 - BOMMIERS	10 000,00 €
SUBVENTION FAR ISSOUDUN NORD BALISAGE / AERODROME DE FAY	1323 - AÉRODROME	2 787,00 €
FAR 2015 BALISAGE / AERODROME DE FAY	1323 - AÉRODROME	2 787,00 €
		15 574,00 €

ETAT / PLAN BIBLIOTHEQUE 2019 / ECOLE AMBRAULT	1321 - ECOLE - AMBRAULT	1 500,00 €
--	-------------------------	------------

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMMUNE DE VATAN / TOITURE ETAGE BUREAUX	13141 - ADMINISTRATIF	14 440,28 €
--	-----------------------	-------------

CAF / SUBVENTION LOGICIEL RAM	1316 - RAM	312,00 €
-------------------------------	------------	----------

#### 41.9 – RRI Emprunt et dettes assimilées chapitre 16

Dans cette partie nous retrouvons l'emprunt qui a été réalisé pour l'acquisition du garage RAULT, le reste concerne les dépôts de garanties sur les locations.

DEBLOCAGE PRET / ACQUISITION GARAGE RAULT	1641 - GARAGE AD - VATAN	145 000,00 €
---	--------------------------	--------------

DEPOT DE GARANTIE / LOGEMENT SAINTE-FAUSTE	165 - LOGEMENT - SAINTE-FAUSTE	450,00 €
DEPOT DE GARANTIE SUITE SIGNATURE BAIL	165 - CABINET MEDICAL - VATAN	100,00 €
DEPOT DE GARANTIE SUITE SIGNATURE BAIL	165 - CABINET MEDICAL - VATAN	100,00 €

## Chapitre 5 – Conclusion générale

Afin de pouvoir obtenir une aide à la décision pour la préparation du budget 2020 et mettre à jour le plan pluriannuel d'investissement, il convient de faire le point sur la marge brute qui est, suite à la l'analyse du CA 2019, de **339 803.75€**

Il est nécessaire de retraiter cette marge de la façon suivante :

- Environ - 32 000€ de vente de la SOBTP, car elle constitue une recette exceptionnelle
- Environ - 50 000€ d'IFER éolien qui pourraient être rétrocédés aux communes en 2020 pour les parcs ayant produit pour la première fois en 2019.
- Environ – 34 500€ de voirie de l'enveloppe voirie non consommée
- Environ + 41 000€ de versement à Issoudun (prévu deux fois cette année)

Il paraît donc raisonnable d'estimer la marge brute à environ **264 303.75€**. Cette marge brute permettra de financer le remboursement du capital de l'emprunt ainsi que les investissements. Le capital de l'emprunt est pour l'année 2020 de 143 142€, la marge nette de la collectivité se situe donc à approximativement **121 162€**. Cette somme devrait varier à la baisse en 2020 en fonction de la loi de finances (baisse dotations, augmentation du FPIC)

Cette somme estimée à **121 162€** sert à :

- Réaliser les gros travaux d'entretien des bâtiments
- Mettre en place ou remplacer les équipements informatiques
- Mettre en place ou remplacer le mobilier
- Mettre en place l'aide à l'immobilier d'entreprise
- Solder le reste à charge des opérations d'investissement après obtention des subventions (sauf recours à l'emprunt)

Pour mémoire en 2019, si l'on ne compte pas les études (opérations en cours et PLUI)

- Les gros travaux sur les bâtiments = 98 101 TTC (accessibilité et travaux garage du centre ôtés car à caractère ponctuel)
- Les équipements informatiques = 21 124 TTC
- Le mobilier = 8 310€ TTC
- 18 000€ de récupération de FCTVA,
- L'aide à l'immobilier d'entreprise = 75 000€ TTC de fléchés (pas récupération de TVA)

La dépense est estimée à **184 535€** (sachant que l'aide à l'immobilier d'entreprise n'a pas été consommée complètement)

**En l'état actuel, l'EPCI ne finance pas son rythme d'investissement et ponctionne annuellement sur ses réserves. L'EPCI ne dégage aucune marge permettant d'investir dans de nouveaux projets sans recours à l'emprunt ou à ponction sur les réserves estimées fin 2019 à 917 333.63€. Il est à noter que cette réserve sera amputée en 2020 de 136 000€ pour la pose de la fibre sur a commune de Vatan.**

Les projets en cours et en réflexion viendront en partie consommer cette réserve ou augmenter le capital annuel d'emprunt en contrepartie d'une recette (loyers)

- Accueil familial regroupé 2 à Bommiers, reste à charge de 315 000€ (sauf si subvention CARSAT) (recours à l'emprunt CARSAT 0% 20 ans (durée d'amortissement de 25 ans), loyers couvrant l'annuité sur 25 ans)
- Bâtiments relais à Vatan, reste à charge de 365 000€ (recours à l'emprunt 20 ans (durée d'amortissement), loyers couvrant l'annuité)
- Requalification de la ZA des Noyers, Reste à charge 132 914€ (fonds propres)
- Voirie de méthanisation, reste à charge 99 726€ après obtention de la DETR 2020 (recours à l'emprunt, dépense auto financée dans le cadre de la convention de partenariat avec l'investisseur)
- Aménagement de la ZA Saint-Aoustrille, 300 000€ estimés – 30% DETR (90 000€) = Reste à charge estimé 210 000€, à financer si possible avec la vente des terrains.
- Aggrandissement du gymnase d'Ambrault, reste à charge estimé 260 000€
- Construction du Gymnase de Vatan, reste à charge estimé 790 000€
- Modification des structures d'accueil petite enfance investissement en cours de chiffrage + (couche et repas – 25 000€ sur la marge brute)

Si ce plan pluriannuel d'investissement est respecté, le financement des projets en cours et en réflexion non financés par l'emprunt, requalification de la ZA des Noyers, du gymnase d'Ambrault et du gymnase de Vatan auront vidé la réserve financière de la collectivité.

## Chapitre 6 – Pistes de réflexions

A ce stade de l'analyse, il n'est pas possible de proposer de pistes de réflexion, la recomposition du conseil communautaire aura lieu en 2020 et les élus devront présenter leur projet politique en ayant eu connaissance de cette analyse.

Cependant il est à noter que les travaux préparatoires du budget 2020 sont en cours avec ces éléments

- Avant arbitrage le montant des travaux prévisionnel est de 156 811€ HT, 97 652€ HT après arbitrage.
- Après arbitrage le montant matériel informatique est 7 720€ HT
- Après arbitrage le montant mobilier est de 12 640€ HT
- Après arbitrage le montant des études est de 7 500€ HT (déjà engagées)
- Après arbitrage l'aide à l'immobilier d'entreprise est fléché à 75 000€ (décision 2019)

Le tout représentant un montant de 200 512€ soit 80 000€ de plus que ce que l'EPCI est capable de produire sur une année

Si les élus souhaitent inverser la tendance qui consiste depuis quelques années à utiliser la réserve financière pour réaliser des investissements à caractère annuel (hors opérations majeures), il convient peut-être de réduire encore ce prévisionnel d'investissement à moins de trouver des recettes supplémentaires et minorer les dépenses en section de fonctionnement pour augmenter la marge brute. Des pistes d'économies sur le budget de fonctionnement sont en cours d'étude mais elles ne résoudront pas l'équation à elles seules.

Depuis la fusion des deux collectivités, l'EPCI a vu sa marge nette amputée par plusieurs effets (non exhaustifs) :

- La modification des AC avant fusion par les deux ex EPCI.
- La suppression du fonds de concours de communes de l'ex CCCB pour financer la compétence petite enfance.
- Le financement de l'office de tourisme à 50% par l'EPCI.
- Le coût supplémentaire de la GEMAPI.
- L'harmonisation du régime indemnitaire des agents.
- La mise en place des contrats permettant le respect des règles de sécurité sur les bâtiments.
- La prise en charge des frais d'intervention des agents communaux sur les équipements communautaires.
- Le transfert des charges de certains bâtiments qui étaient déjà communautaires avant fusion.

Il n'est donc pas étonnant que l'EPCI se trouve dans cette situation, malgré l'arrivée de recettes nouvelles liées à l'IFER éolien et à la bonification de la DGF.